

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT****Nombre de membres**

- Afférents au C.M.  
19
- En exercice :  
19
- Qui ont pris part à  
la délibération :

Vote :

Pour : 15

Contre : 4

Abstention :

Date de la  
convocation :  
27/05/2026

Date d'affichage :  
08/06/2026

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,  
le cinq juin  
à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire.

**Présents :** Messieurs BENVENUTI JF, CHAUBON, COSTA,  
MULTARI, SIMONETTI-MALASPINA, BENVENUTI P, et Mesdames  
CRISTOFARI, FEYDEL, GUARDINI, LOUIS, SCOTTO, TERAMO,  
PONZEVERA, VOLLELI.

**Procuration :** CANOSI à GUARDINI, HLUŠICKA à OLMETA,  
PAOLINI à COSTA et POLI à PONZEVERA.

**Absents :** CANOSI, HLUŠICKA, PAOLINI et POLI

Mme GUARDINI a été nommé(e) secrétaire de séance

**Objet de la délibération :****TARIF POUR OCCUPATION SANS TITRE DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 6 mai 2014 qui fixe les tarifs pour  
l'occupation temporaire du domaine public.

Cependant, certains bénéficiaires d'AOT (autorisation d'occupation temporaire) occupent sans  
droit ni titre, un espace public.

Il propose donc de créer une redevance supplémentaire pour « occupation sans titre du domaine  
public »

Il demande au conseil de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

Le Conseil, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- D'INSTAURER une redevance d'occupation sans titre du domaine public
- FIXE le prix de cette redevance à 40 € par mètre carré occupé

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

ClaudY OLMETA